

1,2 et 3.

2(2)

Si ce qui précède convient à votre Gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note en versions anglaise et française, les Annexes A, B, C, et D en versions anglaise, française, finnoise et suédoise et l'Annexe E en versions anglaise et française -- dont les versions font également foi -- et votre réponse affirmative constitue une entente modifiant l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Finlande concernant le transport aérien entre leurs territoires respectifs et au-delà, laquelle entrera en vigueur trente jours après la date de votre réponse.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération."

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la Finlande consent aux propositions mentionnées dans votre note et accepte que votre note et la présente réponse forment une entente modifiant l'Accord entre le Gouvernement de la Finlande et le Gouvernement du Canada concernant le transport aérien entre leurs territoires respectifs et au-delà, signé à Helsinki le 28 mai 1990, laquelle entre en vigueur dans trente jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma très haute considération.



Tarja Halonen
Ministre des Affaires étrangères